

Ma Ville face
aux **risques**
majeurs



Vétraz-Monthoux Proche de vous

document
à
conserver



Chères Vétraziennes, chers Vétraziens,

Notre commune est réputée être un havre de paix, offrant à sa population un cadre de vie agréable, paisible, dans un environnement naturel et verdoyant, entre ville et campagne, à deux pas seulement de la métropole internationale genevoise.

Notre population et son environnement constituent le centre de notre préoccupation quotidienne. Quand on parle de sécurité, on pense très souvent aux incivilités, à la délinquance, aux trafics en tous genres, aux crimes et délits mais on envisage beaucoup moins le sujet sous l'angle des risques majeurs. L'explosion d'un camion transportant du gaz au coeur de Fillinges, les travaux qui ont touché des canalisations de gaz en pleine ville, les inondations de l'ARVE, nous rappellent à quel point nous sommes fragiles face aux risques majeurs. Plus d'actualité encore, la canicule, nous rappelle que les aléas

météorologiques sont désormais notre quotidien et peuvent altérer notre santé.

Nous avons actualisé notre Plan Communal de Sauvegarde, que nous avons mis à l'épreuve cette année lors d'un exercice d'immersion organisé avec la plateforme PREPA'RISK. Le DICRIM est destiné à la population. Il rappelle, en toute sérénité, à chaque habitant que nous vivons dans un contexte qui peut très soudainement être soumis à des aléas inattendus, parfois même insoupçonnés mais très souvent prévisibles et nous pouvons et devons nous préparer à agir comme il se doit.

C'est l'affaire de tous, chacun dans son rôle. Mon équipe et mes services sont mobilisés, la population doit être informée pour être prête le jour « J ». Je vous invite donc à parcourir très attentivement ce document remarquablement élaboré par nos services afin de prendre conscience des réflexes à avoir, des comportements à adopter à l'occasion d'une catastrophe ou d'un risque majeur, sans céder à l'angoisse, il suffit juste de savoir et d'être prêt. Cette citation de Patrick SEGAL me semble sur ce point bien pertinente :

Rien ne se fait sans risques ni périls. Si on ne le sait pas, on peut y laisser son assurance et sa joie de vivre !

Patrick Autrine

Maire de VETRAZ-MONTHOUX
Vice-Président d'Annemasse Agglomération
Président des Monts du Genevois



CONCEPTION GRAPHIQUE :

MISE EN PAGE :

Mairie de Vétraz-Monthoux, Service communication, Noémie THOMASSET

CRÉDITS PHOTOS :

©Mairie de Vétraz-Monthoux, ©Freepik,
© Géorisque, © Préfecture 74, © Météo France,
© Vigicrues, © Ministère de la transition écologique
et de la cohésion des territoires, @notre-environ-
nement.gouv.fr

TIRAGE : 5000 exemplaires

DÉPÔT LÉGAL : 2nd semestre 2024

RÉDACTION DU DICRIM :

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

M. Patrick ANTOINE, Maire

RESPONSABLE DE LA COMMISSION COMMUNICATION :

M. Guy LAMBELET, Maire-Adjoint

RESPONSABLE SERVICE COMMUNICATION :

Mme Malika PELLELAT

RESPONSABLE SERVICE PREVENTION :

Mme Julie DESEQUELLES

► SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

P. 4 à 9

Qu'est-ce que le DICRIM ?

Un risque majeur, c'est quoi ?

Comment alerter la population ?

Comment se préparer à une situation d'urgence ?

2. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

P. 10 à 13

Le risque de transport de matières dangereuses

Les canalisations de transport de matières dangereuses

3. LES RISQUES NATURELS

P. 14 à 23

Le risque inondation

Le risque sismique

Le risque de mouvement de terrain

Le risque de retrait et/ou de gonflement de terrain

Les risques météorologiques

Épisode de grand froid - la neige et le verglas

Les vents violents, orages et pluies intenses

La canicule

La sécheresse

4. LES RISQUES PARTICULIERS

P. 24 à 27

Le risque sanitaire

Le risque lié à la menace terroriste

5. ÉVÉNEMENTS & CATASTROPHES survenus à Vétraz-Monthoux

P. 28 à 29

1

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Qu'est-ce que le **DICRIM** ?



Document d'information Communal sur les Risques Majeurs

Le **DICRIM** est un document à double vocation :

- il est destiné à **informer la population sur les risques majeurs** présents sur la commune de Vétraz-Monthoux ;
- il **présente les consignes générales de sécurité** à suivre en cas d'événements majeurs.

Ce livret recense les actions et les mesures engagées par les pouvoirs publics et la municipalité.



POURQUOI CETTE PUBLICATION ?

Cette publication est soumise à un cadre légal défini par la loi. Selon l'article L125-2 du Code de l'Environnement : « *toute personne a un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels elle est soumise dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui la concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles.* »

En cas de crise majeure, le Maire déclenche son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**.

Ce plan permet de disposer d'une organisation prévue à l'avance, qui a pour objectifs d'assurer la protection et l'aide à la population.

Il est appliqué sous l'autorité du maire par les élus et les services municipaux, en collaboration avec les services de secours et de sécurité.

Ce document est disponible en mairie et sur le site internet de la commune.

Un risque majeur, c'est quoi ?



Un **risque majeur** est une **arrivée soudaine**, parfois **imprévisible** d'une **agression d'origine naturelle ou technologique**, dont les conséquences peuvent entraîner de graves dommages sur l'homme, les biens et l'environnement.

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun peut être exposé (sur son lieu de vie, de travail ou de vacances) sont regroupés en **trois grandes familles** :



LES RISQUES TECHNOLOGIQUES :
risque d'origine humaine,
industriel, nucléaire, ...



LES RISQUES NATURELS :
inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feu de forêt, ...

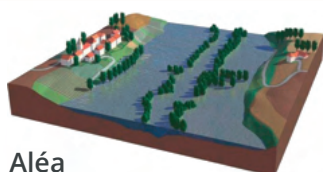


LES RISQUES PARTICULIERS :
menace terroriste,
sanitaire, ...

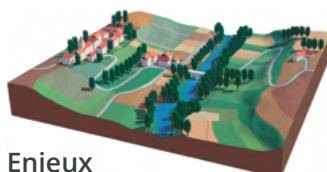
Deux critères caractérisent un risque majeur :

➡ **UNE FAIBLE FRÉQUENCE :** l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.

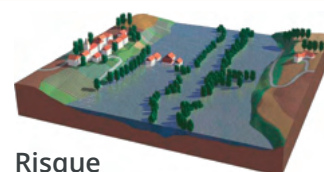
➡ **UNE ÉNORME GRAVITÉ :** nombreuses victimes, dommages importants aux personnes, aux biens et à l'environnement.



Aléa
phénomène naturel



Enjeux
présence de personnes,
biens, activités économiques...



Risque
croisement d'un aléa avec un
ou plusieurs enjeux

Comment alerter la population ?



Une **alerte** est la **diffusion** de **messages annonçant** qu'un **danger** est imminent. Elle permet à chacun de prendre des mesures de protection adaptées.

En cas d'alerte, vous devez réagir vite et bien. Pour ne pas vous mettre en danger, vous et vos proches, il est important de prendre connaissance dès à présent des consignes de sécurité à appliquer.

Selon la nature de l'événement, l'alerte peut être donnée par **différents moyens et canaux de diffusion** :

PANNEAUX NUMÉRIQUES D'INFORMATION

situés dans plusieurs endroits de la ville.



HAUTS PARLEURS MOBILES

disposés sur les véhicules de la Police Municipale.

RÉSEAUX SOCIAUX & INTRA MUROS

Ils vous informent tout au long de l'événement.

Abonnez-vous ici :

www.facebook.com/mairievetrazmonthoux

www.instagram.com/mairievetrazmonthoux

l'application mobile IntraMuros

www.vetraz-monthoux.fr



MÉDIAS LOCAUX

Écoutez
France Bleu Pays de Savoie (106.1)
Regardez
France 3 Alpes
Connectez-vous
au réseau social X : @Préfet74



LE PORTE A PORTE

auprès des habitants par les agents communaux.

ALERTES TÉLÉPHONIQUES

Système d'alerte aux populations qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones mobiles des personnes présentes dans une zone concernée par un incident majeur, sans inscription préalable. Ce dispositif est encadré par l'État et peut être utilisé en cas de risque grave et imminent nécessitant des actions rapides.



Une fois l'alerte donnée, il est important de s'informer en continu, sur les réseaux sociaux de la ville ou en écoutant la radio. Ceci vous permettra de connaître l'évolution de l'événement et les mesures mises en place par les autorités. En cas d'événement d'importance, le Maire déclenchera son PCS et un standard téléphonique de crise pourra être mis en place afin de vous renseigner et vous donner la conduite à tenir.

Comment se préparer à une situation d'urgence ?



QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE DANGER ?

J'adopte les bons réflexes !

En cas de survenue d'un risque majeur, certains comportements sont à adopter afin de se mettre en sécurité.



Je n'ouvre pas les fenêtres pour savoir ce qu'il se passe dehors. Je ne reste pas non plus près des fenêtres.

Je suis vigilant et je cherche à m'informer (radios locales, réseaux sociaux, informations transmises par la Mairie...).



Je limite l'utilisation de mon téléphone afin de libérer les lignes pour les appels d'urgence.

Je ne diffuse pas des informations non vérifiées.

Je prévois un kit d'urgence en cas d'isolement ou d'évacuation.



Je limite mes déplacements pour ne pas me retrouver bloqué dans la circulation et gêner l'intervention des secours.

Je débranche mes appareils électriques, je ferme le gaz et je ne fume pas.

Si j'en ai la possibilité, j'arrête la ventilation, le chauffage et la climatisation. Je coupe l'eau.



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.

Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours.

Comment préparer son kit d'urgence ?

Dès à présent, vous pouvez prévoir un kit d'urgence, facilement repérable dans votre logement. Chaque foyer doit être en mesure de subvenir, à minima, à ses besoins, en attendant l'arrivée des secours.

Papiers d'identité

- photocopies des :
- cartes d'identité
 - passports
 - permis de conduire
 - cartes Vitales
 - livret de famille
 - contrats d'assurance
 - ...

S'habiller ou se changer

- couvertures
- vêtements chauds

S'informer et s'équiper

- radio à pile
- pile de rechange
- lampe torche à pile ou manivelle
- bougies et briquets ou allumettes
- sifflet
- couteau multifonction
- double des clés (maison et voiture)
- chargeur de téléphone portable
- jeux et livres pour occuper le temps

Secours et toilette

- produits de toilette (brosse à dent, dentifrice, lingettes, ...)
- trousse de premiers secours (pansements, compresses, ordonnances médicales importantes, médicaments, ...)

Boire et manger

- bouteilles d'eau (1 à 2L par personne)
- aliments non périssables (conserves, biscuits secs, ...)
- pour vos animaux domestiques (croquettes, ...)





2

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Le risque de transport de matières dangereuses



Le transport de matières dangereuses permet l'acheminement de produits utiles à l'industrie (solvants, ...), mais également l'approvisionnement de stations-services en carburant ou les livraisons de fuel ou de gaz auprès de la population.

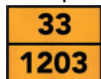
Un accident de la route ou la défaillance du matériel peut engendrer un risque pour la population.



CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR LES HABITANT(E)S

Avant

- ➡ Préparer votre kit d'urgence.
- ➡ Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses : les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées.



- ➡ Connaître les canaux de diffusion d'alerte et les consignes de confinement.
- ➡ Rouler prudemment à proximité d'un véhicule transportant des matières dangereuses.

Pendant

- ➡ Si vous êtes témoin d'un accident, donnez l'alerte.
- ➡ Se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur, fermer les portes et fenêtres.
- ➡ Calfeutrer avec du gros scotch les ouvertures et aérations, arrêter la climatisation et la ventilation.
- ➡ Si vous êtes dans votre véhicule, allez dans un bâtiment le plus rapidement possible.
- ➡ Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours.

Après

- ➡ Rester à l'écoute des consignes de sécurité.
- ➡ Éviter de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours.
- ➡ Rester à l'abri, n'évacuer votre domicile que sur ordre des autorités.
- ➡ Ne pas fumer, éviter toute flamme ou étincelle.



Les canalisations de transport de matières dangereuses



Sur Vétraz-Monthoux, les canalisations sont fixes, protégées et enterrées au moins à 80cm de profondeur.

Elles sont utilisées pour le transport sur de grandes distances du gaz naturel, des hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de certains produits chimiques.



CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR LA POPULATION

Avant

➡➡➡ Préparer votre kit d'urgence.



Pendant

➡➡➡ Se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur, fermer les portes et fenêtres.

➡➡➡ Calfeutrer avec du gros scotch les ouvertures et aérations, arrêter la climatisation et la ventilation.

➡➡➡ Si vous êtes dans votre véhicule, allez dans un bâtiment le plus rapidement possible.

➡➡➡ Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours.

Après

➡➡➡ Rester à l'écoute des consignes de sécurité.

➡➡➡ Éviter de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours.

➡➡➡ Ne pas fumer, éviter toute flamme ou étincelle.





3

LES RISQUES NATURELS



Le risque inondation



Une inondation est **une submersion plus ou moins rapide d'une zone** avec des hauteurs variables, **habituellement hors d'eau**, due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, principalement provoquée par des pluies importantes et durables.

Le territoire de Vétraz-Monthoux est exposé au risque d'inondation de l'Arve et de la Menoge.



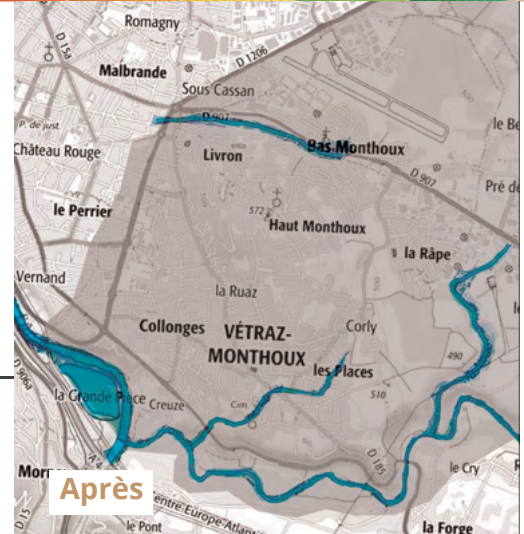
CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR LES HABITANT(E)S

Avant

- ➡ Préparer votre kit d'urgence.
- ➡ Prévoir les dispositifs de protection à installer : sacs de sable par exemple et matériel pour surélever les meubles.
- ➡ Aménager une zone refuge à l'étage ou identifier un lieu à proximité pour vous réfugier.
- ➡ Rester informé via le site vigicrues.gouv.fr et meteofrance.fr.

Pendant

- ➡ S'éloigner des cours d'eau, des berges, des ponts.
- ➡ Reporter tous ses déplacements.
- ➡ Couper si possible les réseaux gaz, électricité et chauffage.
- ➡ Se réfugier en hauteur avec votre kit d'urgence.
- ➡ Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ils y sont en sécurité.
- ➡ Ne pas descendre dans les sous-sols ou les parkings souterrains.
- ➡ Ne pas prendre sa voiture ; 30cm d'eau suffisent pour l'emporter.



Après

- ➡ Rester à l'écoute des consignes de sécurité.
- ➡ Éviter de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours.
- ➡ Rester à l'abri, n'évacuer votre domicile que sur ordre des autorités.
- ➡ Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.

Le risque sismique



Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur, le long de failles dans la croûte terrestre. Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments. En Haute-Savoie, le risque est de 4 sur 5 ; c'est-à-dire que nous sommes en zone de sismicité moyenne.



CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR LES HABITANT(E)S

Avant

- ➡ Préparer votre kit d'urgence.
- ➡ Repérer les endroits où vous protéger : loin des fenêtres, sous un meuble solide, ...
- ➡ Fixer les appareils et meubles lourds pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés.
- ➡ Réaliser un diagnostic de vulnérabilité du bâtiment.

Pendant

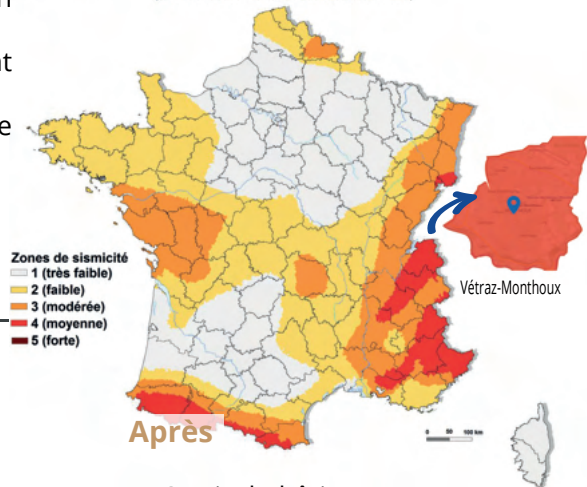
- ➡ S'éloigner des fenêtres pour éviter les bris de verre.
- ➡ S'abriter près d'un mur, d'une structure porteuse ou de meubles solides.
- ➡ Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments. Ne pas rester près des lignes électriques ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer.
- ➡ En voiture, ne pas sortir et s'arrêter à distance des bâtiments.
- ➡ Rester attentifs : après une secousse, il peut y avoir des répliques.

Après

- ➡ Sortir du bâtiment, évacuer par les escaliers et s'éloigner de ce qui pourrait s'effondrer.
- ➡ Éviter de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours.
- ➡ Rester à l'écoute des consignes de sécurité.
- ➡ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
- ➡ Ne pas s'approcher de tous câbles tombés au sol.



Zonage sismique de la France
en vigueur depuis le 1er mai 2011
(art. D. 563-8-1 du code de l'environnement)



Le risque de **mouvement** de terrain

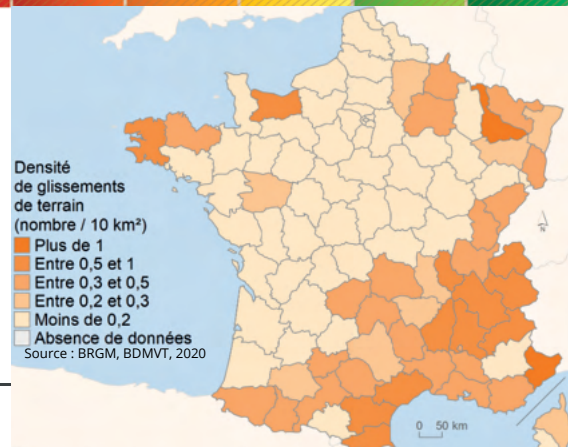


Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements plus ou moins brutaux du sol et/ou du sous-sol.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).



CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR LES HABITANT(E)S



Avant

- ➡ Préparer votre kit d'urgence.
- ➡ Repérer les endroits où vous protéger : loin des fenêtres, sous un meuble solide, ...
- ➡ Fixer les appareils et meubles lourds pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés.
- ➡ Réaliser un diagnostic de vulnérabilité du bâtiment.

Pendant

- ➡ S'éloigner des fenêtres pour éviter les bris de verre.
- ➡ S'abriter près d'un mur, d'une structure porteuse ou de meubles solides.
- ➡ Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments. Ne pas rester près des lignes électriques ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer.
- ➡ En voiture, ne pas sortir et s'arrêter à distance des bâtiments.

Après

- ➡ Sortir du bâtiment, évacuer par les escaliers et s'éloigner de ce qui pourrait s'effondrer.
- ➡ Éviter de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours.
- ➡ Rester à l'écoute des consignes de sécurité.
- ➡ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
- ➡ Ne pas s'approcher de tous câbles tombés au sol.

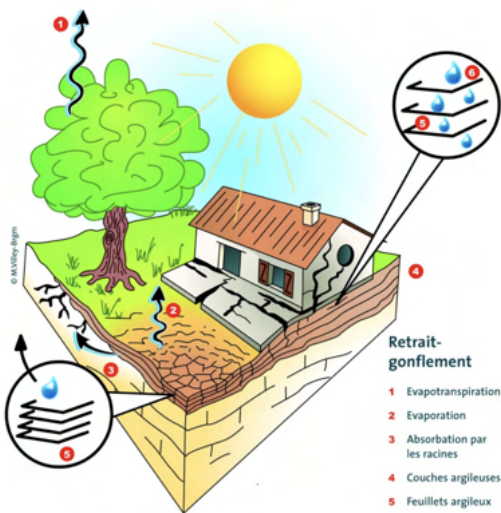
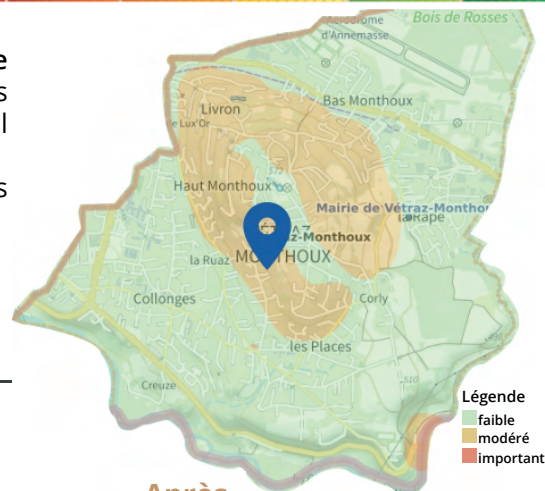
Le risque de retrait et/ou gonflement de terrain



Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR LES HABITANT(E)S



Source Georisques, © BRGM - M. Villey

Avant

- ➡ Préparer votre kit d'urgence.
- ➡ Réaliser un diagnostic de vulnérabilité du bâtiment.

Pendant

- ➡ Écouter la radio.
- ➡ Évacuer le bâtiment et s'éloigner de celui-ci.
- ➡ Couper l'électricité et le gaz.
- ➡ Ne pas s'approcher des bâtiments endommagés.

Après

- ➡ Sortir du bâtiment, évacuer par les escaliers et s'éloigner de ce qui pourrait s'effondrer.
- ➡ Éviter de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours.
- ➡ Rester à l'écoute des consignes de sécurité.
- ➡ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
- ➡ Ne pas s'approcher de tous câbles tombés au sol.

Les risques météorologiques



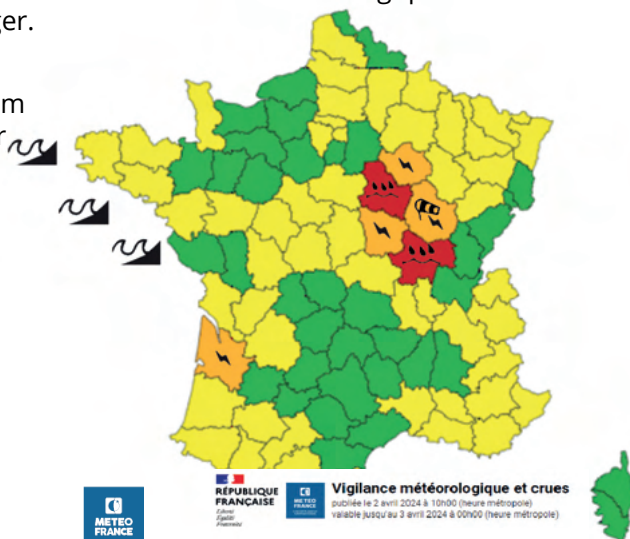
Ce sont des risques naturels liés à des phénomènes climatiques d'intensité extrême.








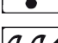

La carte de vigilance météorologique est élaborée par Météo France et a pour objectif d'informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux. Elle vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et à faire connaître les précautions nécessaires pour se protéger.

La vigilance météorologique est composée d'une carte de France métropolitaine actualisée au minimum deux fois par jour (6 h et 16 h). Elle permet d'indiquer si un phénomène météorologique dangereux menace un ou plusieurs départements pour les prochaines 24 heures.

4 couleurs pour 4 niveaux de vigilance

- Une vigilance absolue s'impose** : des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.
- Soyez très vigilant** : des phénomènes dangereux sont prévus.
- Soyez attentifs** : des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. orage d'été, montée des eaux) sont prévus : soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues.
- Pas de vigilance particulière.**



- | | |
|---|---|
|  vent violent |  avalanches |
|  inondation |  orage |
|  grand froid |  canicule |
|  pluie-inondation |  vagues-submersion |
|  neige-verglas | |

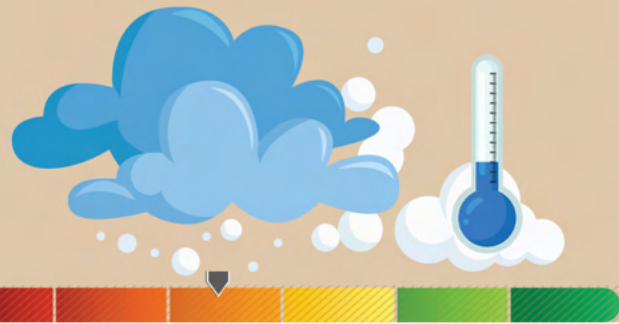
A Vétraz-Monthoux, nous pouvons être confrontés aux risques de : crues, pluies-inondations, canicule, neige-verglas, grand froid, orages, vent

Plus d'informations :

vigilance.meteofrance.fr / vigicrues.fr / Téléphone (non surtaxé) : 05 67 22 95 00 / X : @Vigi Meteo France

Épisode de grand froid

La neige et le verglas



Un épisode de grand froid désigne une période où les températures sont extrêmement basses, de jour comme de nuit. Elles atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières.

L'enneigement et le verglas peuvent entraîner la paralysie du réseau routier. Le risque réside alors dans l'inaccessibilité des usagers à certaines zones essentielles (établissements de santé, scolaires ...). La priorité : dégager les accès.



CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR LES HABITANT(E)S

Grand froid

- Limiter les sorties.
- Limiter les efforts et activités physiques intenses.
- S'habiller chaudement ; couvrez-vous le visage, la tête et les mains.
- Soyez vigilants aux risques d'intoxication au monoxyde de carbone, notamment avec les chauffages d'appoint.
- Prendre soin des personnes vulnérables.

Neige et verglas

- Équiper son véhicule de pneumatiques adaptés à la saison hivernale et rouler prudemment.
- Être prudent et vigilant en cas de déplacement ; si possible reporter les déplacements.
- Privilégier les transports en commun.
- Faciliter le passage des engins de déneigement des routes, stationner les véhicules en dehors des voies de circulation.
- Déneiger et saler les trottoirs devant les habitations.
- Rester à l'écoute des consignes de sécurité.
- Ne pas toucher aux câbles tombés au sol. Les signaler à la mairie ou au gestionnaire du réseau.

Prévention



Le Plan Abri Grand Froid est mis en place chaque hiver par Annemasse Agglomération. Pour devenir bénévole (aide à la préparation des repas), rendez-vous sur www.annemasse-agglo.fr

Le plan de viabilité hivernale, mis en oeuvre par les services municipaux, prévoit de déneiger en priorité les grands axes routiers et les axes desservant des points essentiels tels que les écoles.

Déneiger est l'affaire de tous : les propriétaires ou locataires riverains de voies publiques doivent dégager les trottoirs et les accotements devant leur immeuble !

Les vents violents, orages et pluies intenses



Un orage est une perturbation atmosphérique associant de fortes précipitations et des vents violents.

Avec le changement climatique, notre territoire va être de plus en plus exposé à des épisodes d'orages et/ou de fortes précipitations. Ces phénomènes peuvent conduire à des risques d'inondation, de coulée de boue, ... En cas de vents violents, le danger réside dans le risque de chutes de tuiles, de branches d'arbres, de cheminées, de câbles de réseaux aériens, ...



CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR LES HABITANT(E)S

Vents violents

- ➡ Ne pas se promener en forêt ou dans les parcs et jardins.
- ➡ En ville, être vigilant face aux chutes possibles d'objets divers.
- ➡ Ne pas intervenir sur les toitures et ne pas toucher les câbles tombés au sol.
- ➡ Ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent.
- ➡ Rester à l'écoute des consignes de sécurité.

Orages et pluies intenses

- ➡ Ne pas s'engager sur une route inondée.
- ➡ Ne pas se promener en forêt ou dans les parcs et jardins.
- ➡ En ville, être vigilant face aux chutes possibles d'objets divers.
- ➡ Ne pas intervenir sur les toitures et ne pas toucher aux câbles tombés au sol.
- ➡ Rester ou rentrer dans un bâtiment. Monter en hauteur, à l'étage.
- ➡ Couper le gaz et l'électricité.
- ➡ Ne pas descendre dans les sous-sols ou les parkings souterrains.
- ➡ S'éloigner des cours d'eau, des berges et des ponts.
- ➡ Pour éviter la foudre, ne pas se réfugier sous un arbre.

Prévention

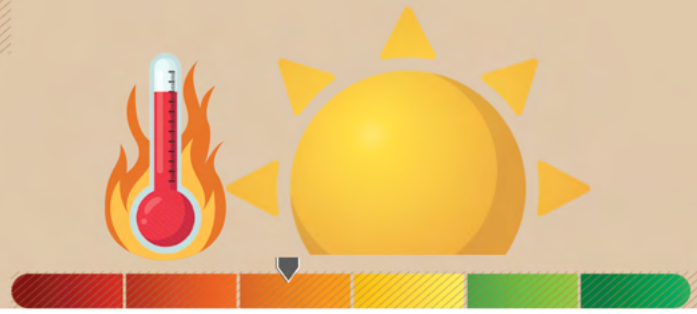


En cas d'alerte orage et/ou vent violent, certaines animations en extérieur ou sous chapiteau peuvent être annulées. Les services techniques sont mobilisés pour :

- prépositionner des barrières et des panneaux sur les voies souvent inondées,
- fermer certaines voies pendant le phénomène orageux,
- dégager rapidement les chaussées publiques en cas de chute de branches.

La Ville peut alerter les commerçants et les chantiers pour leur demander de sécuriser leur mobilier urbain.

La canicule



La canicule désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès lors qu'elle dépasse trois jours.

Depuis la canicule de l'été 2003, les maires sont chargés de recenser les personnes isolées à leur domicile : le **Plan Canicule**.



CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR LES HABITANT(E)S

Avant

- ➡ Demander conseil à son médecin en cas de traitement médical régulier.
- ➡ Préparer une «trousse canicule» contenant un brumisateuseur, un ventilateur et un thermomètre médical.
- ➡ S'inscrire sur le registre communal nominatif.

Pendant

- ➡ S'hydrater régulièrement, sans attendre d'avoir soif et éviter les boissons alcoolisées et sucrées.
- ➡ Manger normalement.
- ➡ S'humidifier le corps régulièrement sans se sécher.
- ➡ Se protéger contre la chaleur ; fermer volets et rideaux. Créer des courants d'air.
- ➡ Éviter les efforts et activités physiques intenses.
- ➡ Passer au moins 2 heures par jour dans un endroit frais. Ne pas sortir pendant les heures chaudes.
- ➡ Ne pas rester isolé(e).
- ➡ Prendre des nouvelles de son entourage, famille et voisins.

Prévention

Chaque été, à compter du 1er juin, le **Plan Canicule** est mis en place. L'objectif est de venir en aide, ponctuellement, aux personnes âgées isolées (visites, petits services et autres) sans se substituer aux familles. Les bénévoles CCAS ainsi que les agents du service social de la mairie constituent un dispositif de recensement préventif des personnes âgées isolées résidant à leur domicile.

Pensez à inscrire vos proches !

Info Canicule : 0 800 066 666

La sécheresse



La sécheresse est un épisode de manque d'eau plus ou moins long, suffisant pour que les sols et la flore soient affectés.

Ce phénomène peut être cyclique ou exceptionnel et entraîne des conséquences variées : assèchement des cours d'eau, impact sur l'approvisionnement en eau potable, augmentation du risque d'incendie, ... La sécheresse peut avoir des conséquences sur du plus long terme, sur le bâti, l'état des sols, ...



CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR LES HABITANT(E)S

Avant

Certains éco-gestes peuvent être mis en pratique afin d'avoir une consommation en eau économe.

- ➡ Consulter et appliquer les consignes préfectorales de restriction d'eau.
- ➡ Ne pas arroser les potagers et/ou fleurs en pleine journée.
- ➡ Surveiller et réparer les fuites d'eau.

Pendant

En période de sécheresse, le risque d'incendie est plus important. Il faut veiller à :

- ➡ Consulter et appliquer les consignes préfectorales d'interdiction ou de limitation de brûlage de végétaux et d'emploi du feu.
- ➡ Ne pas jeter de mégots de cigarettes par terre.
- ➡ Ne pas faire de feu en milieu naturel et sec.
- ➡ Être vigilant lors de l'utilisation de barbecues, braseros ou tout autre équipement à risque.

SÉCHERESSE
AVONS LES BONS RÉFLEXES
POUR ÉCONOMISER L'EAU

USAGE DOMESTIQUE

- Éviter de laisser couler l'eau
- Limiter les arrosages des jardins
- Utiliser les appareils de lavage à plein
- Installer des équipements économes en eau



Pour savoir si vous êtes concerné par les restrictions d'eau, rendez-vous sur <https://vigieau.gouv.fr/> et sur <https://www.haute-savoie.gouv.fr>



4

LES RISQUES PARTICULIERS

Le risque sanitaire



Les virus sont chaque année à l'origine d'épidémies de grippe, de gastro-entérite, de Covid-19, de bronchiolite...

Le virus peut se transmettre de différentes manières, par voie aérienne (toux, éternuement, postillon) ou contact rapproché avec une personne malade et/ou les objets qu'elle a touchés.



CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR LES HABITANT(E)S

Les bons gestes barrières : protégeons-nous les uns les autres !

➡ Se laver les mains régulièrement pendant au moins 30 secondes avec du savon ou une solution hydro-alcoolique.

➡ En cas de toux ou d'éternuement, se couvrir la bouche et le nez avec le pli du coude ou un mouchoir.

➡ Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans une poubelle, puis se laver les mains.

➡ En cas de symptômes décrits par les autorités, contacter son médecin traitant, s'isoler et porter un masque.

➡ Renoncer aux poignées de main, embrassades et accolades. Garder une distance entre l'interlocuteur et les autres.

➡ En cas de contagion avérée, porter un masque en permanence afin de ne pas contaminer l'entourage.

➡ Se faire vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.



Contre le Covid-19, la grippe et les virus de l'hiver, gardons le réflexe des gestes barrières.

Zoom sur l'Épizootie

L'épizootie est une maladie qui frappe simultanément un grand nombre d'animaux d'une même espèce ou d'espèces différentes. Des maladies peuvent apparaître et se diffuser sur notre territoire en raison de mouvements commerciaux d'animaux, de produits, et/ou au fil des flux migratoires d'oiseaux sauvages. C'est par exemple le cas de la grippe aviaire ou influenzae.

En cas de confirmation de maladie réputée contagieuse, la Préfecture déclenche le plan d'intervention sanitaire national dans son département.

Le risque lié à la menace terroriste



Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (comme un attentat ou une prise d'otages) commis par une personne seule ou un groupe de personnes .

Ces actes peuvent créer un sentiment d'insécurité parmi la population.

En cas d'attaque terroriste, le gouvernement peut déclencher le **plan Vigipirate**.



CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR LES HABITANT(E)S

Niveau « Vigilance »



Ce niveau correspond à une posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu. De nombreuses mesures permanentes de sécurité sont mises en place.

Niveau « Sécurité renforcée - risque attentat »



Ce niveau est déclenché face à un niveau élevé de menace terroriste. Il concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblé sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier. Les mesures permanentes de sécurité sont renforcées par des mesures additionnelles. Il n'y a pas de limite de temps définie.

Niveau « Urgence attentat »



Le troisième niveau est le niveau de vigilance et de protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat. Il concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblé sur une zone géographique. Des mesures exceptionnelles sont mises en place pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat. Il comprend aussi des mesures exceptionnelles d'alerte de la population. En plus du plan Vigipirate, toutes les collectivités territoriales (Régions, Départements et Villes) ont des plans adaptés à leur territoire et à ce type d'événement.

Comment réagir en cas d'attaque ?

Voici les consignes à suivre en cas d'attaque terroriste.
Informations disponibles sur <https://www.haute-savoie.gouv.fr/>



1. S'ÉCHAPPER

Êtes-vous certain de pouvoir vous échapper sans risque ?

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie.
- Laissez toutes vos affaires sur place.
- Ne vous exposez pas (courbez-vous).
- Prenez la sortie la moins exposée.
- Utilisez un itinéraire connu.
- Aidez les autres personnes à s'échapper.
- Prévenez/alertez les personnes.
- Évitez les mouvements de panique.
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.



2. SE CACHER

SI NON
Enfermez-vous et barricadez-vous

- Éloignez-vous de la fenêtre.
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixe.
- Rassurez vos collègues.
- Restez le plus silencieux et discret possible.



3. ALERTER

Une fois caché et en sécurité, appelez les secours

Où ? Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

Quoi ? Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche, ...).

Qui ? Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !



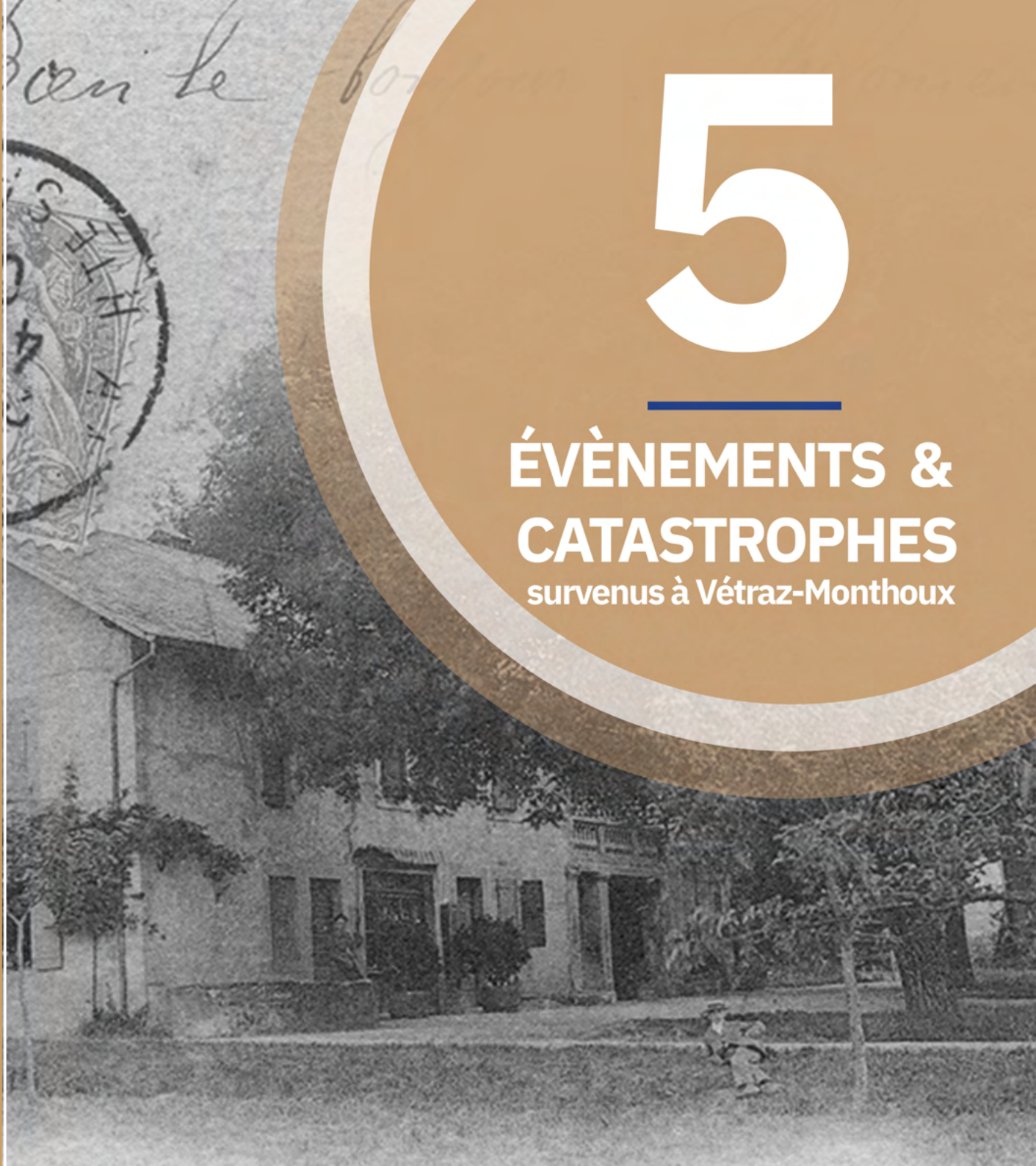
4. RÉSISTER

Si se cacher ou évacuer est impossible, et si votre vie est en danger

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distrayez l'adversaire (criez).
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).

5

ÉVÈNEMENTS & CATASTROPHES survenus à Vétraz-Monthoux

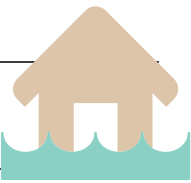













Évènements & Catastrophes



survenus à Vétraz-Monthoux

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

-  **06/11/1982 : Inondations et coulées de boue** 
-  **30/06/1990 : Inondations et coulées de boue** 
-  **15/07/1996 : Secousse sismique** 
-  **automne 2011 : Rupture d'une canalisation de gaz route de Collonges ; Déclenchement du PCS** 
-  **04/06/2016 : Inondations et coulées de boue** 
-  **12/12/2023 : Rupture d'une canalisation de gaz chemin du Fourneau** 
-  **18/04/2024 : Rupture d'une canalisation de gaz route de Taninges** 

Pour aller encore plus loin ...

LES DOCUMENTS CONSULTABLES EN MAIRIE :

- ➡ Le Dossier départemental des risques majeurs (DDRM), édition 2022
- ➡ Le Plan communal de sauvegarde (PCS)
- ➡ Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- ➡ Le Plan de Prévention des Risques Naturels

L'ÉTAT DES RISQUES ET POLLUTION :

Il s'agit de l'information obligatoire des futurs acquéreurs et locataires par les vendeurs ou bailleurs, professionnels comme particuliers.

Sa mission est d'informer le futur acquéreur ou locataire d'un logement des risques (naturels, miniers, technologiques, sismiques, radon, pollution des sols) auxquels il pourrait être potentiellement exposé.

En savoir plus : service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12239

QUELQUES SITES INTERNET UTILES :

- ➡ IRMa (Institut des Risques Majeurs) : www.irma-grenoble.com
- ➡ SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords) : www.riviere-arve.org
- ➡ INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques) : www.ineris.fr
- ➡ ASN (Autorité de sûreté nucléaire) : www.asn.fr
- ➡ Ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires : www.ecologie.gouv.fr
- ➡ ARS (Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes) : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr
- ➡ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



GÉO!RISQUES

Vigicrues :
www.vigicrues.gouv.fr

GéoRisques :
www.georisques.gouv.fr

VIGICRUES



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Haute-Savoie :
04 50 33 60 00
www.haute-savoie.gouv.fr



**METEO
FRANCE**

► pour en savoir +

Météo France :
www.meteofrance.com

Livret disponible sur le site www.vetraz-monthoux.fr

Les numéros d'urgence à connaître

Mairie de Vétraz-Monthoux : 04 50 37 32 09

18

Sapeurs-pompiers

15

Samu

(la commune de Vétraz-Monthoux fait partie du secteur de la police nationale)

17

Police secours /
Gendarmerie

Police municipale :
04 50 37 32 56



112

Numéro d'appel
d'urgence européen

114

Numéro d'urgence
pour les personnes
sourdes et malentendantes

CCAS :
04 50 49 94 89

Vetraz-monthoux.fr

MAIRIE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
2 chemin des Érables
74100 VÉTRAZ-MONTHOUX



04 50 37 32 09
accueil@vetrazmonthoux.fr



Téléchargez notre
application mobile
IntraMuros
pour rester informé

ment d'Information Communal
PRENEZ LE TEMPS DE LIRE CE DOCUMENT
POUR ÊTRE INFORMÉ ET PRÊT
SI UN ÉVÉNEMENT DEVAIT SURVENIR
es Risques Majeurs

